

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

ATP-6/177		CEATP-6/177 Glaze Mixd Pott CLM pl25kg	
Spécification du produit	RS_FP_100544	Date de révision	08.10.2012
Version	1.0	Date d'impression	28.02.2013
Numéro de la matière	1047624	Page	Page 1 of 14

1. Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise

Identificateur de produit

Numéro de la matière : **1047624**

Nom commercial : **ATP-6/177**
CEATP-6/177 Glaze Mixd Pott CLM pl25kg

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Revêtement céramique destiné à subir un traitement thermique sur le verre et la céramique.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Ferro Spain, S.A.
Carretera Valencia-Barcelona Km 61,5
12550 Almazora (Castellón)

Téléphone : +34964504450
Téléfax : +34964504421
Adresse e-mail Personne responsable/émettrice : gestion.msds@ferro.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

CHEMTREC Numéro local : +(33)-975181407
CHEMTREC Numéro International : 1-703-527-3887 appelez gratuitement

2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Sensibilisation respiratoire, Catégorie 1 H334: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)

Sensibilisant R42: Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

ATP-6/177		CEATP-6/177 Glaze Mixd Pott CLM pl25kg	
Spécification du produit	RS_FP_100544	Date de révision	08.10.2012
Version	1.0	Date d'impression	28.02.2013
Numéro de la matière	1047624	Page	Page 2 of 14

Mention d'avertissement	:	Danger	
Mentions de danger	:	H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
Conseils de prudence	:	Prévention:	
		P261	Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
		P285	Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.
		Intervention:	
		P304 + P341	EN CAS D'INHALATION: s'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
		P342 + P311	En cas de symptômes respiratoires: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
		Élimination:	
		P501	Éliminer le contenu/ le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:
1308-06-1 tétraoxyde de tricobalt

Étiquetage supplémentaire:

2.3 Autres dangers

Pas d'information disponible.

3. Composition/ informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrem ent	Classification (67/548/CEE)	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration [%]
oxyde de cuivre	1317-38-0 215-269-1 /	N; R50	Aquatic Acute 1; H400	>= 10 - < 20
dioxyde de manganèse	1313-13-9 215-202-6	Xn; R20/22	Acute Tox. 4; H332 Acute Tox. 4; H302	< 10

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

ATP-6/177		CEATP-6/177 Glaze Mixd Pott CLM pl25kg	
Spécification du produit	RS_FP_100544	Date de révision	08.10.2012
Version	1.0	Date d'impression	28.02.2013
Numéro de la matière	1047624	Page	Page 3 of 14

	/			
tétraoxyde de tricobalt	1308-06-1 215-157-2 /	Xn; R42-R52/53	Resp. Sens. 1; H334 Aquatic Chronic 3; H412	>= 2,5 - < 10
Substance VLE :				
kaolin	1332-58-7 310-194-1 /			< 10

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.
 Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
 Consulter un médecin.
 Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
 Ne pas laisser la victime sans surveillance.
- En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
 Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
 Laver au savon avec une grande quantité d'eau.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.
 Enlever les lentilles de contact.
 Protéger l'oeil intact.
 Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
 Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.
 Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
 Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
 Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
 Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Pas d'information disponible.
- Risques : Pas d'information disponible.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

ATP-6/177		CEATP-6/177 Glaze Mixd Pott CLM pl25kg	
Spécification du produit	RS_FP_100544	Date de révision	08.10.2012
Version	1.0	Date d'impression	28.02.2013
Numéro de la matière	1047624	Page	Page 4 of 14

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : La procédure de premiers secours doit être établie avec le concours du médecin du travail responsable.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.

: Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter la formation de poussière. Éviter l'inhalation de la poussière. Assurer une ventilation adéquate.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

ATP-6/177		CEATP-6/177 Glaze Mixd Pott CLM pl25kg	
Spécification du produit	RS_FP_100544	Date de révision	08.10.2012
Version	1.0	Date d'impression	28.02.2013
Numéro de la matière	1047624	Page	Page 5 of 14

locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Ramasser et évacuer sans créer de poussière.
Balayer et enlever à la pelle.
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuel, voir section 8.

7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation de particules respirables.
Éviter de dépasser les valeurs limites d'exposition professionnelle (voir chapitre 8).
Équipement de protection individuel, voir section 8.
Les personnes qui ont souffert de problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, d'allergies, de maladies respiratoires chroniques ou répétées ne devraient jamais être employées lors d'opérations dans lesquelles ce mélange est utilisé.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.
Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Éviter la formation de poussière.
Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.
Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

Précautions pour le stockage en commun : Pas de matières à signaler spécialement.

Autres données : Conserver dans un endroit sec.
Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

: Consulter les directives techniques pour l'utilisation de cette

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

ATP-6/177		CEATP-6/177 Glaze Mixd Pott CLM pl25kg	
Spécification du produit	RS_FP_100544	Date de révision	08.10.2012
Version	1.0	Date d'impression	28.02.2013
Numéro de la matière	1047624	Page	Page 6 of 14

substance/ce mélange.

8. Contrôles de l'exposition/ protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants	No.-CAS	Type de valeur	Paramètres de contrôle	Exprimé comme	Mise à jour	Base
kaolin	1332-58-7	VME	10 mg/m ³		2005-02-01	FR VLE
Information supplémentaire:	Valeurs limites indicatives					

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

- Protection respiratoire : En cas de formation de poussière ou d'aérosol, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.
Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.
- Protection des mains : Gants en polyalcool vinylique ou en caoutchouc nitrile-butyle
Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive.
Nettoyer les gants à l'eau et au savon avant de les retirer.
- Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure
Porter des protections oculaires fermées, ne pas porter de lentilles.
Pour le choix des lunettes de sécurité, se conformer aux normes CEN: EN 165, EN 166, EN 167, EN 168 relatives à la protection contre la poussière, les fumées, les brouillards et les vapeurs. Marquage "CE" de catégorie II.
La visibilité à travers les lunettes doit être optimale et ces éléments doivent être nettoyés sur une base quotidienne; ces protecteurs doivent être périodiquement désinfectés suivant les instructions du fabricant.
Les indicateurs de détérioration peuvent être : le jaunissement des verres, les rayures, éraflures sur les verres.
- Protection de la peau et du corps : Tenue de protection étanche à la poussière
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

ATP-6/177		CEATP-6/177 Glaze Mixd Pott CLM pl25kg	
Spécification du produit	RS_FP_100544	Date de révision	08.10.2012
Version	1.0	Date d'impression	28.02.2013
Numéro de la matière	1047624	Page	Page 7 of 14

concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.
Ne pas fumer pendant l'utilisation.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : poudre

Couleur : de couleur /coloré(e)

Odeur : inodore

Seuil olfactif : non applicable

pH : 6 - 8

Point/intervalle de fusion : > 500 °C

Point/intervalle d'ébullition : > 1.000 °C

Point d'éclair : , non applicable

Taux d'évaporation : non applicable

Inflammabilité (solide, gaz) : Ce produit n'est pas inflammable.

Vitesse de combustion : donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure : donnée non disponible

Limite d'explosivité, supérieure : donnée non disponible

Pression de vapeur : donnée non disponible

Densité de vapeur relative : non applicable

Densité relative : donnée non disponible

Hydrosolubilité : insoluble

Solubilité dans d'autres : insoluble

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

ATP-6/177		CEATP-6/177 Glaze Mixd Pott CLM pl25kg	
Spécification du produit	RS_FP_100544	Date de révision	08.10.2012
Version	1.0	Date d'impression	28.02.2013
Numéro de la matière	1047624	Page	Page 8 of 14

solvants

Coefficient de partage: n-octanol/eau : non applicable

Température d'auto-inflammabilité : non applicable

Décomposition thermique : non applicable

Viscosité, dynamique : non applicable

Viscosité, cinématique : non applicable

Propriétés explosives : non applicable

Propriétés comburantes : non applicable

9.2 Autres informations

Masse volumique apparente : 1.500 - 3.000 kg/m³

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage., Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Information supplémentaire: Pas de dangers particuliers à signaler.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : donnée non disponible

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : donnée non disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Stable dans des conditions normales.

11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Produit

Toxicité aiguë par voie orale : donnée non disponible

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

ATP-6/177		CEATP-6/177 Glaze Mixd Pott CLM pl25kg	
Spécification du produit	RS_FP_100544	Date de révision	08.10.2012
Version	1.0	Date d'impression	28.02.2013
Numéro de la matière	1047624	Page	Page 9 of 14

	: Estimation de la toxicité aiguë: 5.313 mg/kg, Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation	: donnée non disponible
	: Estimation de la toxicité aiguë: 15,94 mg/l, poussières/brouillard, Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	: donnée non disponible
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Selon les critères de classification de l'Union Européenne, le produit n'est pas considéré comme étant un irritant de la peau.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Selon les critères de classification de l'Union Européenne, le produit n'est pas considéré comme étant un irritant des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: A un effet sensibilisant.
Information supplémentaire	: donnée non disponible

Composants:**dioxyde de manganèse :**

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: 500 mg/kg, Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë

12. Informations écologiques**12.1 Toxicité****Produit:**

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Ce produit n'est associé à aucun effet éco-toxicologique connu.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Ce produit n'est associé à aucun effet éco-toxicologique connu.

Composants:**tétraoxyde de tricobalt :**

Toxicité pour le poisson : CL50: 136 mg/l, 96 h, Poisson

Toxicité pour la daphnie et : CE50: 136 mg/l, 48 h, Daphnie

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

ATP-6/177		CEATP-6/177 Glaze Mixd Pott CLM pl25kg	
Spécification du produit	RS_FP_100544	Date de révision	08.10.2012
Version	1.0	Date d'impression	28.02.2013
Numéro de la matière	1047624	Page	Page 10 of 14

les autres invertébrés
aquatiques.

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : donnée non disponible

Composants:

oxyde de cuivre :

Biodégradabilité : donnée non disponible

dioxyde de manganèse :

Biodégradabilité : donnée non disponible

tétraoxyde de tricobalt :

Biodégradabilité : donnée non disponible

kaolin :

Biodégradabilité : donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation : donnée non disponible

Composants:

oxyde de cuivre :

Bioaccumulation : donnée non disponible

dioxyde de manganèse :

Bioaccumulation : donnée non disponible

tétraoxyde de tricobalt :

Bioaccumulation : donnée non disponible

kaolin :

Bioaccumulation : donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Produit:

Répartition entre les
compartiments
environnementaux : donnée non disponible

Composants:

oxyde de cuivre :

Répartition entre les
compartiments : donnée non disponible

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

ATP-6/177		CEATP-6/177 Glaze Mixd Pott CLM pl25kg	
Spécification du produit	RS_FP_100544	Date de révision	08.10.2012
Version	1.0	Date d'impression	28.02.2013
Numéro de la matière	1047624	Page	Page 11 of 14

environnementaux

dioxyde de manganèse :

Répartition entre les compartiments : donnée non disponible

environnementaux

tétraoxyde de tricobalt :

Répartition entre les compartiments : donnée non disponible

environnementaux

kaolin :

Répartition entre les compartiments : donnée non disponible

environnementaux

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**Produit:**

Evaluation : non applicable

12.6 Autres effets néfastes**Produit:**

Information écologique supplémentaire : donnée non disponible, Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

13. Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Produit : Ne pas jeter les déchets à l'égout.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés.
Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une entreprise d'élimination des déchets agréée.

Emballages contaminés : Vider les restes.
Éliminer comme produit non utilisé.
Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.
Ne pas réutiliser des récipients vides.

14. Informations relatives au transport**14.1 Numéro ONU****ADR**

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

ATP-6/177		CEATP-6/177 Glaze Mixd Pott CLM pl25kg	
Spécification du produit	RS_FP_100544	Date de révision	08.10.2012
Version	1.0	Date d'impression	28.02.2013
Numéro de la matière	1047624	Page	Page 12 of 14

IATA

Marchandise non dangereuse

14.2 Nom d'expédition des Nations unies**ADR**

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport**ADR**

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.4 Groupe d'emballage**ADR**

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement**ADR**

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas d'information disponible.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Type de bateau : N/A

Catégorie de pollution : N/A

15. Informations réglementaires**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

EU SVHC - Liste de Substances Extrêmement : Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH),

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

ATP-6/177		CEATP-6/177 Glaze Mixd Pott CLM pl25kg	
Spécification du produit	RS_FP_100544	Date de révision	08.10.2012
Version	1.0	Date d'impression	28.02.2013
Numéro de la matière	1047624	Page	Page 13 of 14

Préoccupantes Candidates à la Procédure d'Autorisation Article 57).

Réglementation relative aux dangers liés aux accidents majeurs (Réglementation relative aux Installations Classées) : 96/82/EC Mise à jour: 2003
La Directive 96/82/CE ne s'applique pas

Maladies Professionnelles (R. 461-3 du code de la sécurité sociale, France) : 25: Affections consécutives à l'inhalation de poussières minérales renfermant de la silice cristalline, des silicates cristallins, du graphite ou de la houille.
Maladies Professionnelles (R-463-3, France) : 39: Maladies professionnelles engendrées par le bioxyde de manganèse

État actuel de notification

REACH : Listé ou en conformité avec l'inventaire
CH INV : La formulation contient des substances listées dans l'Inventaire Suisse
US.TSCA : Dans l'inventaire TSCA
DSL : Ce produit contient les composants suivants qui ne sont ni sur la liste canadienne LIS ni sur la liste LES.
AICS : N'est pas inscrit dans l'inventaire
NZIoC : N'est pas inscrit dans l'inventaire
ENCS : N'est pas inscrit dans l'inventaire
ISHL : N'est pas inscrit dans l'inventaire
KECI : N'est pas inscrit dans l'inventaire
PICCS : N'est pas inscrit dans l'inventaire
IECSC : N'est pas inscrit dans l'inventaire

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

non applicable

16. Autres informations**Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3**

R20/22 Nocif par inhalation et par ingestion.
R42 Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.
R50 Très toxique pour les organismes aquatiques.
R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

ATP-6/177		CEATP-6/177 Glaze Mixd Pott CLM pl25kg	
Spécification du produit	RS_FP_100544	Date de révision	08.10.2012
Version	1.0	Date d'impression	28.02.2013
Numéro de la matière	1047624	Page	Page 14 of 14

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H332	Nocif par inhalation.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.